

" Une quantité de 4,000 acres de terres par mille pour un chemin de fer partant du village Lachute à un point de jonction avec le Pacifique Canadien, jusqu'au village de Saint-André, dans le comté d'Argenteuil, pourvu que la longueur totale de ce chemin n'excède pas sept milles.

" Une quantité de 4,000 acres de terres par mille pour un chemin de fer partant du village de Saint-Jérôme, à un point de jonction avec l'embranchement du Pacifique Canadien, jusqu'au village de Sainte-Agathe, dans le comté de Terrebonne, pourvu que la longueur de ce chemin n'excède pas 35 milles.

" Une quantité de 4,000 acres de terres par mille pour un chemin de fer partant d'un point sur un embranchement du chemin de fer du Pacifique Canadien jusqu'à un point dans le township de Wentworth, pourvu que la longueur de ce chemin n'excède pas vingt et un milles.

" Une quantité de terres de 4,000 acres par mille pour un chemin de fer partant du village de Saint-Lin comté de l'Assomption, à un point de jonction avec l'embranchement du Pacifique Canadien jusqu'au village de Sainte-Julienne dans le comté de Montcalm, pourvu que la longueur de ce chemin n'excède pas vingt milles.

" Une quantité de 4,000 acres de terres par mille pour un chemin de fer partant du village de Saint-Félix de Valois, à un point de jonction avec l'embranchement du chemin de fer du Nord jusqu'au village de Saint-Gabriel de Brandon, dans le comté de Berthier, pourvu que la longueur de ce chemin n'excède pas dix milles.

" Une quantité de 4 000 acres de terres par mille pour un chemin de fer partant de la station de Louiseville, sur le chemin de fer du Nord, passant par le village de Hunterstown, jusqu'à un point sur la rivière Mattawin, près du township Brassard, dans le comté de Maskinongé, pourvu que la longueur de ce chemin n'excède pas soixante milles.

" Une quantité de 4,000 acres de terres par mille pour un chemin de fer partant d'un endroit sur le bord de la rivière Saint-Charles, vis-à-vis la cité de Québec dans le comté de Montmorency, jusqu'au village de la Malbaie, dans le comté de Charlevoix, pourvu que la longueur de ce chemin n'excède pas quatre-vingt dix milles.

" Une quantité de 4,000 acres de terres par mille pour un chemin de fer partant d'un point dans le township de Leeds, comté de Mégantic, jusqu'à un point sur le " Quebec Central " ou le Grand-Tronc, pourvu que la longueur de ce chemin n'excède pas vingt milles.

" Une quantité de 4,000 acres de terres par mille pour un chemin de fer partant d'un point de la frontière de la province de Québec pour opérer une jonction avec le chemin de fer de " Boston, Concord et Montréal, " jusqu'à un point à dix milles de " Hall's Stream " pourvu que la longueur de ce chemin n'excède pas trente milles.

" Une quantité de 3,000 acres de terres par mille pour un chemin de fer partant de la station de l'Épiphanie ou de l'Assomption, sur le chemin de fer du Nord, jusqu'au village de l'Assomption, pourvu que la longueur de ce chemin n'excède pas trois mille et demi.

" Enfin une période de dix années, est accordée au chemin de fer " Missisquoi et Black River " pour avoir droit, en terminant la portion de son chemin exigée par un ordre en Conseil, à un subside en argent de quatre mille piastres par mille. "

Lors de la présentation de ces résolutions, à l'Assemblée Législative de Québec, M. Riopel, député du comté de Bonaventure, fit un discours qui a mérité les éloges de la presse en général. Nous en donnons l'extrait suivant, qui nous fera connaître la Gaspésie, au point de vue commercial et agricole :

La construction d'une voie ferrée partant de Mata-pédiac sur le chemin de fer Intercolonial pour arriver au port de Paspébiac, puis de là se prolonger jusqu'au bassin de Gaspé, voilà l'une des importantes entreprises que le gouvernement se propose d'encourager en présentant ces résolutions.

Le chemin de fer de la Baie des-Chaleurs est destiné à développer un immense territoire, qui malgré les obstacles provenant de sa position isolée, a déjà fait des progrès assez marqués. Ce projet est d'une importance majeure, non-seulement au point de vue d'intérêts locaux, mais il touche dans une grande mesure à l'intérêt général de la province.

Et je m'empresse de reconnaître l'esprit de libéralité bien comprise, le désir de développer les ressources du pays et le sentiment de justice qui ont animé l'hon. Premier ministre et ses hons. collègues en accordant une large part de leur attention aux intérêts de la brave et énergique population de la Gaspésie.

La péninsule de Gaspé, comprenant sept millions d'acres de terre, possède un sol qui peut entrer en comparaison avec les plus belles terres de la province. Sa population qui, en l'année 1871, comptait (34,000) trente quatre mille âmes s'élève aujourd'hui au chiffre de (44,000) quarante quatre mille.

Ce district est un de ceux où la colonisation a fait le plus de progrès depuis les dix dernières années, et où la population a le plus rapidement augmenté, d'après les recensements officiels, et cela s'est opéré sans immigration venant de pays étrangers.

Pas moins de neuf paroisses nouvelles y ont été établies depuis douze ans. Cette population, qui s'était trop exclusivement adonnée à la pêche, voit enfin les grands avantages qui résultent de la culture d'un sol fertile ; et l'agriculture a fait beaucoup de progrès durant les cinq dernières années. La plus grande partie de ce territoire forme partie du domaine de la Couronne, et le gouvernement en retirera peu de profits jusqu'à ce que des voies faciles de communication soient ouvertes vers l'intérieur de ces vastes domaines d'un côté, et vers les grands centres de commerce de l'autre.

L'isolement causé par la position géographique de la Gaspésie a retardé son développement. Les longs mois d'hiver laissent la population presque sans communication. Le commerce et l'industrie sont pour ainsi dire paralysés par cette longue interruption. Il est difficile d'écouler les produits au marché ; et l'agriculture ne prend pas le développement que la richesse du sol donne lieu d'en attendre.

Il y va donc de l'intérêt de la province d'encourager l'entreprise privée qui contribuera grandement à coloniser ses domaines, et donnera une plus grande valeur à ses terres.